

JUILLET / 2026

BREVE CSE SNCF OPTIM' SERVICES



CSE SNCF OPTIM'SERVICES DU 09 JUILLET 2026

BAROMÈTRE « C'EST À VOUS 2025 » :

L'ORGANISATION ET L'ÉQUILIBRE DE LA CHARGE DE TRAVAIL AU CŒUR DES ATTENTES

Avec un taux de participation de 77%, le baromètre « C'est à vous 2025 » met en évidence plusieurs points de vigilance concernant la qualité de vie au travail chez SNCF Optim'services. Si l'ambiance d'équipe résiste pour 83% des salariés, 68% des collaborateurs estiment leur charge de travail « importante » ou « trop importante », et reste un sujet prioritaire pour eux. Ils considèrent que le traitement des irritants quotidiens doit être aussi une priorité absolue.

Parallèlement, la confiance en l'avenir spécifique à l'entité baisse pour 50% des agents et les divers changements et réorganisations semblent subis : seuls 53% se sentent informés avant la mise en œuvre des projets.

LA RÉSILIENCE DES ÉQUIPES A DES LIMITES ET LA DIRECTION DE SNCF OPTIM'SERVICES DOIT PASSER DES DISCOURS AUX ACTES POUR TRAITER LES IRRITANTS ET REDONNER DU SENS.

L'UNSA -FERROVIAIRE EXIGE DES RECRUTEMENTS ET DES RÉPONSES OPÉRATIONNELLES RAPIDES.

Face à ces chiffres qui alertent, l'UNSA-Ferroviaire a exigé de la direction d'Optim'services que la charge de travail soit quantifiée avec de réels indicateurs afin qu'elle puisse être prise en considération et régulée si nécessaire dans le but de diminuer la pression vécue par les salariés au quotidien.

Les managers doivent disposer de réels moyens (temps, formation, etc) pour qu'ils puissent être de véritables acteurs et accompagnateurs du changement et non de simples exécutants

L'UNSA-Ferroviaire exige également des actions concrètes pour garantir un droit à la déconnection effectif. Il n'est pas acceptable que près de 68% des agents se sentent en surcharge de travail.

De plus, L'UNSA-Ferroviaire revendique un plan d'action concret pour lutter contre le sentiment d'impasse professionnelle et un véritable déroulement de carrière pour les salariés de SNCF Optim'services.

RAPPORT SANTE TRAVAIL 2025 : DES ALERTES QUE L'ON NE PEUT PLUS IGNORER !

SUVI DU PERSONNEL DES CABINETS MÉDICAUX :

Quelques données :

- Afin d'assurer le suivi santé travail des salariés de SNCF Optim'Services, la Direction des Services Médicaux fait appel à des SPSTI (Services de Prévention Santé Travail Interentreprises) pour le personnel des cabinets médicaux et le service autonome de Santé Travail SNCF pour le reste des salariés.
- Les rapports d'activité fournis par les SPSTI sont partiels (24 rapports reçus sur 31 demandés) et pauvres qualitativement (peu d'actions en milieu de travail et d'observations des médecins du travail), masquant la réalité terrain.
- Plusieurs SPSTI ne renseignent pas les modalités de suivi, ce qui ne permet pas de vérifier que les personnels exposés, notamment infirmiers et techniciens de laboratoire soumis au risque biologique, bénéficient bien d'un Suivi Individuel Renforcé (SIR). Des difficultés persistent également pour obtenir les Fiches Individuelle d'Exposition pourtant essentielles à la prévention.

Ce que dit l'UNSA-Ferroviaire :

L'UNSA-Ferroviaire exigent un contenu complet et qualitatif des rapports fournis par les SPSTI qui ne se contente pas uniquement de données chiffrées. Les documents actuellement présenté ne sont pas suffisant.

SUIVI DES SALARIÉS DE SNCF OPTIM'SERVICES (HORS CABINETS MÉDICAUX)

Quelques données :

- Le rapport d'activité de SNCF Optim'Services 2025 présente une catégorie « Autre » non identifiée ayant réalisé 11 % des visites périodiques et il manque de précisions sur les téléconsultations, les actions en milieu de travail.
- L'activité médicale reste soutenue avec 1 685 visites médicales, dont 56 % de visites périodiques majoritairement réalisées par les médecins du travail, tandis que 49 % des visites initiales sont assurées par les infirmiers, traduisant une délégation croissante vers les IDE (Infirmier Diplômé D'Etat). Toutefois, cette évolution semble freinée par la charge de travail de secrétariat et une avarie d'Assistants Santé Travail (AST). L'UNSA-Ferroviaire souligne également un manque de pluridisciplinarité.
- Seules trois visites des 45 ans et une seule Visite de Fin de Carrière ont été réalisées en 2025 alors que plus de la moitié des effectifs a plus de 51 ans.

Ce que dit l'UNSA-Ferroviaire :

L'UNSA Ferroviaire s'étonne de ce chiffre et rappelle que l'organisation de ces visites relève de la responsabilité de l'employeur. Vos élus UNSA-Ferroviaire ont donc demandé que les directeurs des différents CSP de SNCF Optim'services soient informés des modalités de Visite Fin de Carrière



- Les visites à la demande (entreprise, médecin du travail, salarié) représentent désormais 78 % des examens non périodiques (contre 74% en 2024). Cela témoigne ainsi de situations plus fréquentes, plus longues et plus complexes et donc un besoin de créneaux de RDV plus important.
- Les téléconsultations poursuivent leur progression (17 %) pour les salariés éloignés géographiquement ou en télétravail.
- Les médecins du travail alertent sur une dégradation de la santé au travail : RPS en hausse, conflits relationnels, difficultés managériales, inquiétudes liées aux transformations de l'entreprise, hausse de la charge de travail, complexification des missions et manque de reconnaissance professionnelle, effectif insuffisant.
- Le maintien dans l'emploi constitue un enjeu majeur. En 2025, 145 aménagements de poste ont été recensés, avec près de 45 % des préconisations portant sur des adaptations (temps partiel thérapeutique, horaires adaptés et télétravail).
- Les médecins soulignent que la collaboration avec les infirmiers(e)s et les GMT leur permet de se recentrer davantage sur le suivi médical des salariés et apporte une meilleure fluidité dans les organisations de travail.
- Les actions en milieu de travail restent insuffisamment décrites dans les rapports alors qu'elles recouvrent des actions essentielles : visites de poste ou de sites, maintien dans l'emploi, accompagnement des travailleurs en situation de handicap, participation à des colloques santé travail, actions de santé publique (prévention des addictions, lutte contre la sédentarité, Octobre Rose...).

Les élus UNSA-Ferroviaire ont constaté également une augmentation des visites à la demande avec pour motif principal des RPS.

Ils ont demandé des éclaircissements pour connaître les facteurs de risque identifiés, le nombre d'arrêts de travail et d'avis d'inaptitude en lien avec les RPS. Ils exigent le déploiement d'actions concrètes et exigent la formation des managers au risque RPS et au repérage de signes de mal être au travail.

Vos élus souhaitent enfin s'assurer que l'ensemble des salariés ai connaissance des dispositifs d'accompagnement mis à leur disposition.



Dans le cadre de ce rapport, les élus UNSA-Ferroviaire exigent d'obtenir des données plus détaillées concernant les visites à la demande et les actions en milieu de travail. Ce constat est fait chaque année.

La formation des managers, notamment sur la santé mentale doit être une priorité. La direction d'Optim'services a assuré qu'une formation leur serait prochainement délivrée.

L'UNSA-Ferroviaire demande que les observations infirmières soient prises en compte dans les prochains rapports annuels d'activité.

Vos élus UNSA-Ferroviaire considèrent que les difficultés de maintien dans l'emploi, les alertes répétées des médecins du travail sur le mal-être des salariés, l'augmentation de la charge de travail et les effets des réorganisations traduisent une réalité de terrain qui ne peut plus être ignorée. Ils réitèrent donc avec force et conviction leur volonté d'être associés à la démarche EVRPS au sein de la CSSCT et du CSE afin de permettre une véritable co-construction des actions de prévention, un plan choc pour réduire les délais d'accès aux rendez-vous en santé au travail et une transparence totale des données produites par les SPSTI.

Les élus UNSA-Ferroviaire continueront à rester vigilants sur les évolutions de leurs propositions. La santé au travail ne se gère pas en huis clos. Elle nécessite des moyens, de la transparence et un dialogue social de qualité.



BULLETIN D'ADHÉSION



J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE

DATE

SIGNATURE

PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

EMAIL

TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*

CLASSE

CP*

CDI

CDD

ALTERNANT

ENTREPRISE PRIVÉE

EMPLOI TYPE

LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE

ÉTABLISSEMENT

TÉLÉPHONE

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.



UNSA-FERROVIAIRE

*SI AGENT SNCF